

Recherches sociographiques



Le milieu de l'éducation face à l'immigration: comment peut-on déceler un discours " alarmiste " quand la réalité devance déjà les projections démographiques?

Michel Paillé

Volume 38, numéro 3, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057151ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057151ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paillé, M. (1997). Le milieu de l'éducation face à l'immigration: comment peut-on déceler un discours " alarmiste " quand la réalité devance déjà les projections démographiques? *Recherches sociographiques*, 38(3), 491–499. <https://doi.org/10.7202/057151ar>

Résumé de l'article

À la lecture des mémoires du milieu de l'éducation présentés au gouvernement du Québec en 1991 sur l'immigration, il apparaît qu'ils ont été fort peu influencés par les projections démographiques qui prévoyaient une baisse de l'importance relative des francophones dans l'île de Montréal accompagnée d'une augmentation de la proportion d'allophones. En outre, une comparaison des données du recensement de 1991 avec les résultats des projections publiées peu avant montre que ces dernières sont restées bien en deçà de la réalité, ne pouvant donc avoir suscité, dans les milieux de l'éducation, un discours « alarmiste ».

LE MILIEU DE L'ÉDUCATION FACE À L'IMMIGRATION : COMMENT PEUT-ON DÉCELER UN DISCOURS « ALARMISTE » QUAND LA RÉALITÉ DEVANCE DÉJÀ LES PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES ?

Michel PAILLÉ

À la lecture des mémoires du milieu de l'éducation présentés au gouvernement du Québec en 1991 sur l'immigration, il apparaît qu'ils ont été fort peu influencés par les projections démographiques qui prévoyaient une baisse de l'importance relative des francophones dans l'île de Montréal accompagnée d'une augmentation de la proportion d'allophones. En outre, une comparaison des données du recensement de 1991 avec les résultats des projections publiées peu avant montre que ces dernières sont restées bien en deça de la réalité, ne pouvant donc avoir suscité, dans les milieux de l'éducation, un discours « alarmiste ».

Dans un article publié dans cette revue, mesdames Marie Mc ANDREW et Marianne JACQUET ont analysé « les réactions de divers acteurs du monde de l'éducation devant [une] Commission parlementaire » (1996, p. 279) de l'Assemblée nationale du Québec (février-mars 1991). Des 82 mémoires présentés à la Commission permanente de la culture, 12 provenaient du monde de l'éducation. Leur analyse amène les auteures à conclure à l'émergence de deux discours : « un premier, majoritaire, à caractère alarmiste et un second, minoritaire, plus ouvert » (ibid.)¹.

1. Les auteures précisent que « cette distinction n'est pas absolue puisque ces deux tendances sont présentes avec plus ou moins d'intensité dans tous les mémoires, à l'exception

En ce qui concerne la majorité des mémoires dont le discours est jugé alarmiste, Mc Andrew et Jacquet affirment

[qu'ils] se font généralement l'écho des projections démographiques de Michel Paillé (1990), qui a avancé l'hypothèse que le pourcentage de la population dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais pourrait représenter en 2006 entre 22 % et 26 % de la population de l'île de Montréal alors qu'elle [sic] s'établissait en 1986 à 18,7 % (ibid., p. 288).

Est alarmiste quiconque « incite à l'inquiétude de manière excessive ou injustifiée ». Selon Mc Andrew et Jacquet, la plupart des mémoires du milieu de l'éducation seraient alarmistes parce qu'ils « mettent tous l'accent sur la nécessité de tenir compte de la capacité d'accueil de l'île de Montréal plutôt que de celle du Québec » (p. 287). Cette recommandation découlerait de la peur de la majorité francophone « de devenir minoritaire » dans l'île (p. 287), voire de « la crainte de "disparaître" » (p. 288), inquiétude qui prendrait sa source dans nos projections démographiques.

D'après elles, nos perspectives auraient surestimé la croissance de la population allophone dans l'île de Montréal, d'abord parce que nos méthodes de projection seraient scientifiquement fautives et aussi parce que nous refuserions « de tenir compte de l'impact potentiel des transferts linguistiques qui pourraient se produire au sein de la population immigrée allophone » (MC ANDREW et JACQUET, 1986, p. 288). Nous démontrerons dans les deux premières sections de cette note, preuves à l'appui, que ces deux affirmations sont objectivement fausses.

Ensuite, nous verrons dans la troisième partie que nous n'avons eu qu'une influence très marginale sur le milieu scolaire², celui-ci ayant préféré faire part de ses observations et de ses recommandations au gouvernement du Québec à partir de son vécu et de ses fichiers statistiques. Enfin, dans la quatrième section, une comparaison des résultats de nos projections avec les données du recensement de 1991 fera voir que notre approche, volontairement prudente, nous a conduit à sous-estimer l'effet des tendances lourdes à l'œuvre dans la dynamique démolinguistique de l'île de Montréal. On pourra alors constater que Mc Andrew et Jacquet se devaient de faire cette comparaison, les données étant accessibles³. Notre conclusion

de celui de la CEPGM [Commission des écoles protestantes du grand Montréal] [...] et du mémoire du SIC [Service interculturel collégial] » (MC ANDREW et JACQUET, 1996, p. 285).

2. Comprenons que nous ne cherchons pas à nier que nos études ont pu ou pourraient avoir une quelconque incidence. Notre intention est de vérifier si les mémoires du milieu de l'éducation présentés au gouvernement du Québec en 1991 étaient « alarmistes » du fait de nos projections démographiques.

3. La bibliographie de MC ANDREW et JACQUET (1996, p. 297s) mentionne des ouvrages parus en 1993, 1994 et 1995. Or, les données du recensement de 1991 sur la langue ont été diffusées à la fin de 1992 (Statistique Canada [SC], 1992a et 1992b).

montrera que le discours du monde de l'éducation de 1991 est, six ans plus tard, toujours d'actualité.

1. *À propos des questions de méthode*

Mc Andrew et Jacquet n'examinent nullement nos méthodes de projections. Pour affirmer que nos projections seraient scientifiquement fautives, elles prétendent (p. 288) qu'elles auraient été « largement critiquées sur le plan méthodologique par d'autres chercheurs », dont Victor PICHÉ (1992a).

L'article de Piché que citent Mc Andrew et Jacquet ne nous concerne pas. En effet, afin d'« examiner de façon critique le discours démo-politique [sic] actuel sur l'immigration », PICHÉ (1992a, p. 143) distingue trois types d'ouvrages : ceux qui mesurent les tendances, ceux qui établissent des projections démographiques et ceux qui formulent des prescriptions politiques (ibid., p. 145). Après allusion à nos projections comme exemple de la deuxième catégorie, il affirme que « seul [le] dernier type de travaux [l']intéresse » (ibid.). Dans sa réplique à André LUX, il rappelle que « [son] argumentation ne vise que le troisième type, et non l'ensemble des travaux démographiques sur l'immigration »⁴ (PICHÉ, 1992b, p. 157). D'ailleurs, dans ces articles, Piché ne s'intéresse à aucune question méthodologique⁵.

Un autre chercheur a tenté, en vain, de déceler des erreurs méthodologiques dans nos projections. Il s'agit de l'historien Jack JEDWAB qui a supposé, entre autres affirmations non fondées, que nous aurions appliqué un taux de mortalité aux francophones et négligé le fait « que la mortalité existe également chez les anglophones et les allophones » ! Comme le taux de mortalité de ces groupes linguistiques a été fixé à 7,1 pour mille habitants (PAILLÉ, 1989, p. 39), Jedwab ne pouvait que se discréditer aux yeux d'un lecteur plus attentif que lui (HARVEY, 1990, p. 134).

2. *Peut-on nier les transferts linguistiques ?*

Dans *Accroissement de la population allophone au Québec : horizon 2006* (PAILLÉ, 1990), nous avons, à la demande du ministère des Communications (MC), défini la population allophone de 1986 d'après la langue maternelle. Après avoir considéré l'origine ethnique et la langue d'usage à la maison, le MC a choisi la langue

4. Y compris un ouvrage plus ancien (PAILLÉ, 1986) que V. Piché ne fait que mentionner en note infrapaginale sans jamais le citer ou s'y référer.

5. Selon LUX (p. 155), les critiques de Piché ne reposent pas sur « une argumentation solide et objective, encore moins sur des faits et des chiffres, mais abusent par contre des procès d'intention ».

maternelle comme critère d'identification des communautés culturelles qui l'intéressaient (LECLERC, 1991).

Comme nos projections sont calculées à partir des effectifs selon la langue maternelle, nous n'avons pas à tenir compte des « transferts linguistiques individuels », ceux-ci n'étant pertinents que pour des populations définies selon la langue d'usage. Puisque le transfert linguistique résulte « d'un abandon de la langue maternelle pour une langue d'usage autre » (PRESSAT, 1979), il s'ensuit que notre modèle de projection génère, de cinq ans en cinq ans (de 1986 à 2006), une population allophone qui reste toujours définie par la langue maternelle. Les résultats ne présument rien sur la langue d'usage de ces mêmes personnes et reconnaissent une éventuelle amélioration de l'attrait relatif du français comme langue d'adoption (PAILLÉ, 1989, p. 132s).

Quant aux « transferts linguistiques intergénérationnels »⁶, il faut noter qu'ils ont été pris en compte. En effet, au recensement de 1986, parmi les 675 000 personnes d'origine autre que française ou britannique, il s'en trouvait plus de 220 000 à déclarer le français ou l'anglais comme langue maternelle (SC, 1989). Par suite de l'adoption du français ou de l'anglais dans les générations antérieures, ces personnes n'apparaissent plus dans la population allophone (422 200 personnes) qui a servi de point de départ à nos projections (PAILLÉ, 1990, p. 3). D'ailleurs, depuis que l'on s'intéresse à la démoulinguistique, les projections de la population selon la langue maternelle partent des effectifs d'un recensement sans défaire l'histoire des générations passées (MAHEU, 1970 ; CHARBONNEAU et MAHEU, 1973).

Par ailleurs, il n'est pas sans intérêt de souligner que nous avons abordé les transferts linguistiques dans plusieurs de nos ouvrages, tant dans les années 1980 (notamment PAILLÉ, 1982, 1988) que dans la présente décennie (entre autres, PAILLÉ, 1991, 1997). Ce phénomène, tout aussi incontournable pour le démographe que le chômage pour l'économiste, occupe une large place dans notre production. Nous aurions donc beaucoup écrit sur les transferts linguistiques simplement pour nier l'existence même de ce phénomène (ANDREW et JACQUET, 1996a, p. 288) !

Bref, comme nous devons faire des projections basées sur la langue maternelle des Québécois, nous n'avons pas à tenir compte des transferts linguistiques des individus. Au demeurant, la nature même des données du recensement de 1986, que nous avons utilisées comme point de départ, fait que les transferts linguistiques d'une génération à la suivante étaient implicites dans nos exercices.

6. Au sujet de la distinction à faire entre les types de transferts linguistiques, voir : CASTONGUAY (1994, p. 11s) et PAILLÉ (1995, p. 48s; 1997, p. 67s).

3. *Les mémoires du milieu de l'éducation*

À la lecture des douze mémoires présentés à la Commission permanente de la culture, on constate qu'aucun ne mentionne nos projections démographiques de la population allophone du Québec (PAILLÉ, 1990), la seule de nos études à laquelle font référence Mc Andrew et Jacquet. Par contre, trois de ces mémoires du monde de l'éducation citent notre ouvrage portant sur la population francophone de l'île de Montréal (PAILLÉ, 1989)⁷. Il s'agit des mémoires du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ), du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) et du SIC.

Les mémoires du SPEQ et du CSIM s'appuient sur nos projections (PAILLÉ, 1989) pour signaler le fait que la majorité de langue maternelle française de l'île de Montréal pourrait voir son importance relative baisser⁸. Le SPEQ met l'accent sur la concentration de l'immigration internationale dans l'île, concentration qui « entraînerait le déclin relatif de la majorité de langue maternelle française ». Il encourage alors le gouvernement du Québec dans sa volonté d'attirer des immigrants en régions. De son côté, le CSIM précise qu'une immigration « supérieure à 35 000 personnes par année conduirait à une proportion de francophones inférieure à 57 % en 1996 » dans l'île de Montréal. Exprimant ses doutes au regard de la politique de régionalisation de l'immigration, il recommande que l'on cherche plutôt à contrer l'étalement des francophones de l'île de Montréal. Enfin, le SIC, pour sa part, n'utilise notre ouvrage qu'à titre de référence secondaire ayant trait à la migration des francophones vers les banlieues périphériques.

De ces trois mémoires qui font référence à l'un de nos ouvrages, seul celui du CSIM propose de tenir compte de la capacité d'accueil de la région de Montréal en matière d'immigration internationale. Il fait remarquer que cette capacité serait fonction des services dans le domaine scolaire, étant donné que « les écoles des commissions scolaires de l'île de Montréal accueillent, à elles seules, plus de 76 % des enfants allophones du Québec ».

Force est donc de constater qu'à peine deux mémoires sur douze issus du monde de l'éducation font allusion à nos projections et qu'un seul recommande par la suite de tenir compte de la capacité d'accueil de l'île de Montréal. Dès lors, nous

7. N'attachons pas d'importance à cette dissemblance, car le second ouvrage commandé par le MC est un complément au premier. Abstraction faite des anglophones et des autochtones, on peut s'intéresser soit à la proportion des francophones, soit à l'importance relative des allophones.

8. Dans cette note, il ne sera question que de proportions ou d'importances relatives de groupes linguistiques par rapport à la population totale. Nous utiliserons les termes « baisse », « décroissance » et « diminution » dans leur sens objectif de « ce qui devient relativement moins nombreux ». On ne doit pas y voir de connotations péjoratives (affaïssement, déperdition, décadence, disparition, etc.).

ne pouvons avoir eu auprès du milieu de l'éducation l'importante influence qu'on nous accorde.

On doit cependant noter que, parmi les neuf autres mémoires dans lesquels on ne se préoccupe nullement de l'éventuelle baisse relative des Montréalais de langue maternelle française, quatre préconisent que l'on tienne compte de la capacité d'accueil de Montréal (Commission des écoles catholiques de Montréal [CECM], Commission scolaire Sainte-Croix [CSSC], Mouvement pour une école moderne et ouverte [MEMO] et Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec [FCSCQ]). Or, ces quatre mémoires ont en commun avec celui du CSIM d'aborder le phénomène des « écoles multiethniques », c'est-à-dire celles où les écoliers non francophones (immigrants ou nés ici) forment un large segment, voire la majorité absolue des élèves inscrits⁹.

Finalement, nous tenons à faire remarquer que les auteurs de ces mémoires décrivent les écoles multiethniques en faisant appel à leur vécu ainsi qu'aux statistiques administratives qui leur sont propres¹⁰. Nous avons également noté qu'aucun de ces mémoires ne fait référence aux ouvrages qui ont traité de cette question peu avant la tenue des audiences de la Commission permanente de la culture de février et mars 1991 (CLF, 1987a, 1987b, 1987c ; FERLAND et ROCHER, 1987 ; BEAUCHESNE et HENSLER, 1987 ; BERTHELOT, 1990, p. 113s). En somme, les constatations et les recommandations du milieu de l'éducation s'appuient sur le vécu plutôt que sur toute publication.

4. *Quand la réalité dépasse les projections*

Dans nos projections de la population francophone, nous avons estimé, selon l'hypothèse la plus défavorable, que la proportion de Montréalais de langue maternelle française diminuerait de 59,9 % en 1986 jusqu'à 56,5 % en 1996. Pour l'année intermédiaire 1991, nos projections donnaient une proportion de 58,4 % (PAILLÉ, 1989, p. 97). Du côté de la population allophone, nous avons prévu qu'elle pourrait se situer entre 22 % et 26 % de la population de l'île de Montréal en 2006 (PAILLÉ, 1990, p. 17).

9. Trois autres mémoires traitent aussi, au moins sommairement, des écoles pluriethniques sans proposer toutefois de tenir compte de la capacité d'accueil de l'île de Montréal en matière d'immigration internationale (CEPGM, SIC et *Conseil québécois de l'enfance et de la jeunesse* [CQE]).

10. Outre le CSIM, qui couvre le territoire des huit commissions scolaires de l'île de Montréal, la CECM, la CEPGM et la CSSC présentent leurs données statistiques. Ensemble, ces trois commissions scolaires comptaient dans leurs écoles françaises en 1990-1991 plus de 97 000 élèves, soit 70 % du réseau francophone public de l'île de Montréal.

Que ressort-il de la comparaison de ces résultats avec ceux du recensement de 1991 ? Cette année-là, pour l'île de Montréal, Statistique Canada a établi la proportion de personnes de langue maternelle française à 56,8 % et la proportion d'allophones à 22,6 % (SC, 1992b ; ministère de la Culture et des Communications [MCC], 1996, p. 271). Force est donc de constater que ce que nous avons obtenu pour 1996 dans le cas des francophones a été atteint cinq ans plus tôt alors que le minimum que nous estimions pour les allophones en 2006 a été dépassé dès 1991. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a donc pas eu exagération des effets des facteurs démographiques à l'œuvre. Au contraire, il y a eu sous-estimations.

Cette constatation ne nous étonne guère. En effet, d'une part nous avons averti le lecteur que, « par mesure de prudence, nous avons établi des hypothèses, des estimations et des scénarios de façon à surestimer l'importance relative des francophones en 1991 et 1996 » (PAILLÉ, 1989, p. 105). D'autre part, nous considérons que « nos résultats pourraient sous-estimer le nombre d'allophones de l'île et de la région de Montréal si leur répartition sur le territoire québécois ne se faisait pas aussi rapidement » que prévu¹¹ (PAILLÉ, 1990, p. 14).

Le recensement de 1996, dont les données sur les questions linguistiques devraient être rendues publiques à partir de décembre 1997, confirmera que l'importance relative des francophones de l'île de Montréal continue de baisser, en même temps qu'augmente la proportion d'allophones, que ces groupes soient définis par la langue maternelle (PAILLÉ, 1989, p. 91s ; 1990, p. 13s) ou par la langue d'usage à la maison (TERMOTE, 1996, p. 67s). En témoignent les fichiers annuels de la population scolaire ; en effet, alors que les écoliers de langue maternelle française formaient 54,2 % des effectifs scolaires de l'île en 1986-1987 (PAILLÉ, 1989, p. 107), ils ne comptaient plus que pour 48,7 % en 1994-1995 (ministère de l'Éducation du Québec [MEQ], 1997). Bien que les proportions d'écoliers parlant français à la maison soient un peu plus élevées, elles indiquent aussi une décroissance régulière : de 55,8 % à 51,8 % pour la même période (MEQ, 1997).

Bref, même si les douze mémoires du milieu de l'éducation s'étaient servis de nos projections pour attirer l'attention du gouvernement du Québec sur la baisse relative des Montréalais de langue maternelle française (ou sur la croissance des allophones), nous attribuer la paternité d'un discours alarmiste ne résiste pas devant le recensement de 1991 et les données du MEQ, des sources qui étaient accessibles depuis quelque temps à Marie MC ANDREW et Marianne JACQUET.

*

* *

11. Dans ces deux ouvrages, nous avons appliqué la règle qu'ont utilisée Lachapelle et Henripin (p. 289) qui, « chaque fois qu'un choix arbitraire se présentait, [ont] systématiquement [fait] en sorte que [leurs] décisions aillent à l'encontre de [leur] "thèse" ».

Les douze mémoires que le monde de l'éducation a présentés à l'Assemblée nationale du Québec en 1991 sont toujours d'actualité. Car il est clair que les difficultés que décrivent les acteurs de ce milieu constituent encore, dans l'ensemble, de sérieux défis à relever. Les observations et les recommandations formulées au début des années 1990 sont en général encore pertinentes, comme en témoignent différents rapports et avis publiés ces dernières années.

Dans un avis traitant de l'accueil et de l'intégration des élèves des communautés culturelles, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) notait en 1993 que, malgré de nombreuses initiatives, l'école compose mal avec une réalité « encore mal cernée ». Les modèles et les stratégies utilisés dans le monde scolaire lui apparaissaient « souvent figés et rigides ». Après avoir fait remarquer que les enseignants et les enseignantes se sentaient « encore peu habilités à intervenir avec efficacité », le CSE concluait – à l'instar de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et du MEMO en 1991 – que l'on manquait encore « d'une perspective plus globale et d'une gestion qui prennent mieux en considération la réalité pluriethnique » (CSE, 1993, p. 58).

Plus récemment, un avis du Conseil des relations interculturelles (CRI) reconnaissait que les initiatives dans le domaine scolaire ne suffisaient pas :

Malgré les efforts consentis par le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires, les écoles et le personnel de l'éducation, [...] les témoignages convergent pour reconnaître que des besoins importants demeurent. Les participants à la consultation déplorent avec insistance l'absence d'une véritable politique d'éducation interculturelle qui permettrait de situer ces actions dans une politique éducative d'ensemble (CRI, 1997, p. 57).

Un mémoire sur deux (dont ceux du CSIM, du MEMO et du SIC) présentés à la Commission permanente de la culture en 1991 notait la même insuffisance.

Le récent rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation (CEGE, 1996, p. 11) souhaitait – comme l'ont formulé les plus importants intervenants du milieu scolaire en 1991 (CEQ, CSIM, CECM, CEPGM, MEMO) – un « soutien pédagogique et financier particulier » en faveur des institutions scolaires de l'île de Montréal où se sont concentrés des familles défavorisées et des élèves des communautés culturelles.

Quant au Bilan de la situation de la langue française au Québec, il s'interrogeait sur le « sentiment d'appartenance à une société francophone » et sur l'attachement, voire l'estime, pour la langue française chez les enfants issus de l'immigration qui sont scolarisés dans les écoles pluriethniques (MCC, 1996, p. 141). De même que cinq des douze mémoires présentés par le milieu de l'éducation à la Commission permanente de la culture en 1991, les neuf sous-ministres signataires de ce bilan concluaient « que la capacité d'intégration linguistique des allophones

dans la région de Montréal doit être davantage prise en compte dans la détermination du volume d'immigration » (ibid., p. 232).

Michel PAILLÉ

*Conseil de la langue française,
Gouvernement du Québec.*

RÉPONSE DES AUTEURES

**Marie MC ANDREW
Marianne JACQUET**

Dans sa réaction à notre article intitulé « Le discours public des acteurs du monde de l'éducation et l'intégration des minorités ethniques » paru l'an dernier dans *Recherches sociographiques*, M. Michel Paillé consacre quelque 8 pages à contester une affirmation secondaire dans l'articulation du texte et qui occupait neuf lignes (p. 288) dans l'ensemble d'un article de 20 pages. Il lui est donc plausible de s'étendre sur ses propres travaux et les débats qu'ils ont suscités apportant ainsi plusieurs approfondissements ou nuances que nous ne contestons pas et dont il aurait été sans doute justifié de tenir compte dans notre propre texte si celui-ci avait porté spécifiquement sur le débat démolinguistique au Québec. Toutefois, l'essentiel de la critique de M. Paillé sur les conclusions de notre étude porte à faux. C'est ce que nous tenterons de démontrer dans les pages qui suivent, d'abord en examinant de façon critique le rôle central que s'attribue M. Paillé dans la logique de notre article, ensuite en étayant et en développant l'affirmation du texte original sur les fondements idéologiques des choix méthodologiques sur lesquels sont basés ses travaux et, finalement, en nous interrogeant sur la valeur des constats pédagogiques relatifs à la situation scolaire des élèves des minorités qui servent de conclusion à l'article de M. Paillé.

Ce qui frappe, en effet, à la première lecture du texte de M. Paillé pour quiconque connaît notre article original, c'est l'importance que celui s'attribue – ou plutôt, plus modestement, s'évertue à démontrer qu'il n'a pas eu – dans l'articulation du discours que nous caractérisons comme « alarmiste » par rapport